

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2012

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

### Divers

- ✓ **Rétrocession lotissement « la Varenne »** : Suite aux intempéries, le constat des voiries du lotissement de la Varenne pour la rétrocession est reporté au 6 mars prochain.
  - ✓ **Espace cinéraire** : Le règlement de l'espace cinéraire sera élaboré et validé au prochain conseil municipal. L'entreprise a retardé les travaux à cause des intempéries. Toutefois, M. le Maire exigera qu'ils soient effectués au plus tard le 23 mars, soit une semaine avant les Rameaux. Au-delà de cette date, le contrat pourrait être revu.
  - ✓ **Pont de la Godinière** : Les travaux du pont de la Godinière sont, après vérification, à la charge de la commune. Toutefois, la SNCF contribuera à la remise en place de la pierre qui a chu. La commune, pour sa part, mettra en place une glissière de sécurité.
  - ✓ **Publicité Darty** : Une compensation de l'utilisation commerciale du nom de « Villeperdue » est prévue par Darty par le biais de l'octroi pour l'école de 8 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur. La livraison sera faite après les vacances scolaires de février.
  - ✓ **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : Mme LEBOEUF fait le point sur la dernière réunion. La cotisation des communes est inchangée soit 2,50 €/élève. La différence entre le tarif du SITS et la prise en charge du CG37, soit 10 €, n'a pas été reversé aux familles concernées par le SITS cette année. Un courrier émanant de la commune sera adressé aux familles pour régulariser cet oubli.
  - ✓ **Syndicat du collège de Montbazou** : M.LUCIER fait le point sur la dernière réunion. Un excédent de fonctionnement de 1500 € est annoncé avec une utilisation sur 2012 et la baisse de la cotisation des communes. L'utilisation d'un excédent d'investissement est à réfléchir sur 2012. Un parcours d'orientation à la Grange Barbier a été initié en 2011 et sera inauguré le 31 mars à 11h00.
  - ✓ **Conseil d'école** : M.GAUTHIER fait un point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 13 février.
    - Le plan particulier de mise en sûreté est entériné.
    - Diverses sorties sont programmées : patinoire de Tours grâce à un don important de l'APE, émission de radio, visite de la maison du souvenir, visite du château de Candé...
    - Une motion a été voté contre la disparition des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED).
    - Il reste au budget de la coopérative 8 800 € auxquels il faut déduire les prochaines sorties, soit un solde d'environ 5 000 €.
- M.GAUTHIER fait part des demandes d'investissement du directeur d'école, à savoir notamment le changement du photocopieur, l'achat d'un vidéo projecteur, le changement du serveur informatique et l'achat d'un tableau interactif. Ces demandes vont être étudiées.
- Le grand froid a fait apparaître des dysfonctionnements notables du chauffage du préfabriqué, ce dossier sera abordé lors du prochain conseil municipal.

- ✓ **Motion horaires TER** : Certains élus ont répondu à l'envoi de la motion prise en décembre dernier dans le cadre d'une opération de cadencement de la circulation ferroviaire dont M.BODIN, Président de la Région Centre. Une réponse lui sera faite afin de faire remonter les dysfonctionnements constatés localement et qui semblent nationaux.
- ✓ **Maisons départementales de la solidarité** : Les 9 Territoires de vie sociale devenues Maisons départementales de la solidarité au 1<sup>er</sup> février 2012 prendront contact prochainement avec les communes pour nouer un partenariat social.
- ✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)** : M. le Maire informe les élus qu'une habitation, soumise au droit de préemption de la commune, a été mise en vente et a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), reçue le 8 février 2012 pour l'immeuble du 38, rue Dame Milon. Il précise qu'il n'a pas souhaité préempter pour ce bien. Les élus approuvent cette décision.
- ✓ **Recensement** : Les premières données du recensement effectué en ce début d'année portent la population de la commune à 992, ce chiffre est à affiner par l'INSEE.

## **LGV**

**Conclusion de l'enquête publique (classement des terres)** : M. le Maire fait le point sur les conclusions de l'enquête publique. 2 réclamations ont été répertoriées pour Villeperdue. La réserve foncière pourrait être augmentée par le départ en retraite d'un agriculteur ce qui aurait pour conséquence d'amoinrir la ponction faite sur les autres propriétaires dont les terres sont comprises dans le périmètre d'aménagement foncier.

**Fonds de Solidarité Territoriale- FST** : M. le Maire rappelle la demande des élus d'attribuer ce FST selon le seul et unique critère du linéaire de ligne nouvelle incluant les raccordements pérennes. La réponse du 1<sup>er</sup> ministre s'est faite par communiqué de presse en proposant 90 % sur le linéaire et 10 % sur le seuil de population. Le procédé de communication a déplu fortement aux élus qui se sont sentis bafoués de ne pas en avoir été destinataires au préalable. Une réunion du comité des exécutifs, à l'initiative des préfets coordonnateurs, est programmée le 5 mars prochain à Bordeaux. Le lieu, non propice et favorisant la Gironde qui souhaite une répartition au prorata de la population, ne satisfait guère les élus qui s'y rendront malgré tout en nombre.

**Remplacement d'un délégué au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)** : M. DEPAUW, ancien propriétaire du karting a vendu son bien et n'est donc plus légitime à cette commission. M. le Maire propose de demander à M.BESNARD, nouveau propriétaire du karting, de prendre sa place.

## **Communauté de Communes**

**Association CCV Durable** : Après lecture du courrier de cette association (initiée par 3 communes du Vouvrillon) qui met en garde la commune des conséquences du ralliement à la Communauté de Communes du Val de l'Indre notamment sur le projet de création d'une métropole, les élus décident de ne pas donner suite.

## **Budget- Finances**

**Nouvelle banque des collectivités locales** : M. le Maire informe les élus de la création prochaine d'une nouvelle banque dédiée aux collectivités locales.

### **Compte administratif et compte de gestion eau potable :**

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2011 concernant le budget annexe eau potable et approuvent les comptes administratifs et comptes de gestion y afférent comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	23030,38	36375,22	13344,84
Investissement	18769,53	52889,52	34119,99

L'excédent de fonctionnement 2011 d'un montant de 13 344,84 € est affecté aux dépenses d'investissement 2012 qui porteront essentiellement sur des travaux de renforcement ou de renouvellement de réseau.

**Compte administratif et compte de gestion assainissement :**

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2011 concernant le budget annexe assainissement et approuvent les comptes administratifs et comptes de gestion y afférent comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	38275,18	49347,89	11072,71
Investissement	21662,00	29515,25	7853,25

L'excédent de fonctionnement 2011 d'un montant de 28 072,71 € est affecté aux dépenses de fonctionnement pour 18 072,71 € et aux dépenses d'investissement 2012 pour 10 000 €.

**Admission en non-valeur :** Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, refuse l'admission en non-valeur des sommes suivantes : au titre du budget général pour 35,71 € (participation de l'inspection académique aux repas des enseignants).

**Remboursement anticipé prêt Dexia :** M. le Maire informe les élus que le prêt contracté auprès de Dexia pour les travaux de création de la bibliothèque va être remboursé par anticipation au vu des taux élevés pratiqués. Les élus approuvent cette décision.

**Travaux communaux**

**Lagune et bilan de fonctionnement :** La visite du SATESE en octobre dernier fait état d'un fonctionnement correct de la station d'épuration.

**Réhabilitation du réseau d'assainissement :** Le réseau des eaux usées nécessite une réhabilitation, sur les 2 offres reçues, l'entreprise JEROME a été retenue pour un montant de 23 371 €HT.

**Point commission bâtiment :** M.GAUTHIER fait le point sur les projets retenus par la commission bâtiment avec notamment la réhabilitation des logements locatifs impasse du vieux bourg, la rénovation de la salle polyvalente et le démoussage de la toiture des bâtiments du stade. Ces travaux seront chiffrés afin d'intégrer une ligne budgétaire spécifique lors du vote du prochain budget.

**ADAC et salle polyvalente :** M. le Maire présente l'étude de rénovation réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales réactualisée récemment et qui s'élève à 292 000 €. Ces éléments aideront les élus à prendre des décisions sur les travaux à entreprendre.

**Commission voirie :** Le report de cette réunion est fixé au samedi 3 mars à 9h00.

**Travaux de voirie et groupement de commandes :** Une convention entre les communes de Sainte Maure de Touraine, Pussigny, Antogny le Tillac, Nouâtre, Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue est signée afin de grouper les commandes d'entretien de voirie. La commune de Sainte Maure de Touraine est désignée comme coordonnateur de ce groupement. Le délégué titulaire désigné pour représenter Villeperdue est Roland MARIAN et le délégué suppléant est Arlette DUCHENE.

**Dossier amendes de police :** La commune peut solliciter une aide au titre des amendes de police pour effectuer des travaux améliorant la sécurité des usagers. Les élus décident de déposer un dossier pour les travaux d'aménagement de cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers sur le pont routier au-

dessus de la voie ferrée rue Dame Milon (RD n° 21). Le coût global de ces travaux est estimé à 44 560 € H.T.

**Dossier les Coutants et la Gentillierie** : Après la rencontre avec l'entreprise COLAS, retenue pour ces travaux d'aménagement piétonnier, il a été décidé de procéder à des tests de résistance aux Coutants afin de vérifier que le passage des camions lors du chantier de la LGV SEA ne dégraderait pas la chaussée. Pour éviter tout désagrément, les élus envisagent de commencer par le chemin de la Gentillierie. Cette décision fera l'objet d'une discussion au vote du budget lors du conseil municipal prochain.

### **Réunions à venir**

- |  |  |
|--|--|
| • Commission communication « Les infos » | <b>Jeudi 1<sup>er</sup> mars à 18h00</b> à la mairie |
| • Commission voirie                      | <b>Samedi 3 mars à 9h00</b> à la mairie              |
| • Commission du personnel                | <b>Mardi 6 mars à 18h00</b> à la mairie              |
| • Réunion avec le Président de la SAVI   | <b>Mardi 13 mars à 18h00</b> à la mairie             |
| • Réunion CCAS                           | <b>Lundi 19 mars à 17h00</b> à la mairie             |
| • Prochain CM                            | <b>Vendredi 30 mars à 20h00</b> à la mairie          |
| • Réunion de travail                     | <b>Vendredi 13 avril à 18h00</b> à la mairie         |
| • Elections présidentielles              | <b>Dimanche 22 avril et 6 mai 2012</b> à la Mairie   |
| • Elections législatives                 | <b>Dimanche 10 et 17 juin 2012</b> à la Mairie       |

### **Questions diverses**

1. Mme LEBOEUF s'interroge sur les travaux effectués sur la zone artisanale des Bergeons. M. le Maire répond qu'il s'agit du projet de station de lavage lancé par M.BOURNAND.
2. Une vérification de la pose du panneau limitateur de vitesse endommagé au virage de l'Essert doit être faite.
3. Mme RAVION invite les élus à la cérémonie des coups de cœur, prix littéraire entre les écoles et les bibliothèques intercommunales, le samedi 31 mars à 14h30 à la salle polyvalente de Maillé.
4. Mme LEBOEUF demande un point sur le personnel communal. M. le Maire précise que Mme ALLEAUME a repris le travail à mi-temps thérapeutique (maternelle et renfort garderie) ainsi que Mme CORMIER (aide cantine et surveillance de cour). M.MARTINEZ est en congé maladie.

Le secrétaire de séance